



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la mer  
Sud océan Indien**

**ANNEXE II**

**Déclaration annuelle de détention d'une vouve ou d'un goni pour les pêcheurs de loisir**

**(pêche maritime en canal en aval de la limite de salure des eaux)**

M. ou Mme (Nom-Prénom) :

, soussigné(e),

Domicilié(e) :

Téléphone :

Mél :

Adhésion à l'association :

Canal de pêche / Rivière :

Déclare au directeur de la mer Sud océan Indien posséder \_\_\_\_\_ vouves/ gonis

- ✓ Je m'engage à n'utiliser que 2 vouves simultanément au maximum
- ✓ Je m'engage à m'acquitter de l'obligation de déclaration des captures de bichiques, ainsi que de l'obligation de transmission de ces déclarations à la direction de la mer Sud océan Indien avant le 1<sup>er</sup> avril suivant la fin de la saison de pêche.

Date :

Signature :

---

N° \_\_\_\_\_ /

Année \_\_\_\_\_

Visa de la direction de la mer Sud océan Indien

Date du visa :